



18.3003

Postulat SiK-NR.**Eine klare Cyber-Gesamtstrategie
für den Bund****Postulat CPS-CN.****Stratégie globale claire
de la Confédération pour la protection
contre les cyberrisques**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 06.03.18

Mazzone Lisa (G, GE), pour la commission: Les cyberrisques sont le grand défi auquel nous devons faire face en matière de sécurité. Plus notre monde est connecté, plus nos institutions, notre économie et notre société deviennent vulnérables. Pourtant, en la matière, on manque encore largement de clarté et de coordination dans l'action de la Confédération.

Après avoir passablement négligé ce domaine, il est temps d'établir une stratégie globale qui permette de créer une vision et une répartition des rôles claires. En particulier, la Commission de la politique de sécurité, qui s'intéresse à la sécurité globale et n'est pas seulement une commission de gestion de l'armée, souhaite définir clairement la délimitation des tâches entre le domaine civil et le domaine militaire, donc définir clairement le principe de subsidiarité. C'est le sens de ce postulat.

Notre commission s'est penchée à plusieurs reprises sur cette question. En février 2016 déjà, nous recevions des représentants d'entreprises responsables de la production d'infrastructures critiques, comme RUAG, de la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (Melani), ainsi que de l'armée pour comprendre les défis qui se posent, ainsi que les démarches entreprises par la Confédération.

La Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques, adoptée en 2012, arrive à la fin de sa mise en oeuvre et, compte tenu de la menace, la préparation de la suite de cette stratégie pour les années 2018–2023 est à bout touchant. Cette stratégie contient des directives applicables aux domaines civil et militaire. Il s'agit désormais de mieux les dissocier.

Après la cyberattaque qui a frappé RUAG au début 2016, il a été décidé en outre de développer un plan d'action concernant la cyberdéfense du DDPS encadrant la stratégie et la gouvernance au niveau du département. Aujourd'hui, c'est le Département fédéral des finances qui a la responsabilité de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques tandis que le DDPS développe son plan d'action de cyberdéfense. Il existe, évidemment, des chevauchements et des doublons entre la stratégie nationale et les différents plans d'action départementaux. Pour ces raisons, et pour mémoire, lors de la dernière session, notre conseil a adopté la motion Eder 17.3508 visant à créer un centre de compétences fédéral pour la cybersécurité.

Lors de la séance de commission qui a suivi, les 22 et 23 janvier, notre commission a poursuivi ses travaux et a décidé à l'unanimité de déposer ce postulat. Elle a également pris connaissance du postulat Glättli, déposé entre-temps, concernant l'Internet des objets, les risques et les mesures à prendre pour limiter ceux-ci, à savoir le postulat 17.4295, "Normes de sécurité pour les appareils connectés à Internet, qui constituent l'une des principales menaces en matière de cybersécurité". Le Conseil fédéral propose d'accepter ce postulat, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas abordé ce point dans notre propre postulat, pour ne pas créer de doublon à notre tour.

A l'heure actuelle, un peu moins d'une centaine de personnes, réparties dans les différents départements, sont actives dans ce domaine. Grâce à la motion adoptée par notre conseil, une nouvelle organisation pour la cyberdéfense sera créée. Ce nouveau centre civil et militaire n'a pas encore clairement délimité la séparation des tâches entre les acteurs civils et militaires. Il n'est pas non plus clairement défini comment le principe de subsidiarité s'appliquera, ni à partir de quel stade critique on peut parler de cyberguerre. La Confédération a donc besoin de cette stratégie globale.





Notre commission a décidé, à l'unanimité, de déposer ce postulat afin de charger le Conseil fédéral de présenter, d'ici à la fin de cette année, un concept global et clair de protection et de défense du cyberspace civil et militaire. En particulier, ce concept devra comprendre les éléments suivants: une définition claire de la mission de l'armée dans le domaine de la cyberdéfense; une définition claire de la mission des autorités civiles qui sont compétentes en matière de cyberdéfense; une délimitation et une visualisation des compétences qui découlent des deux missions évoquées; un modèle de financement; un plan de recrutement de personnel qui soit réaliste pour la défense et les autorités civiles compétentes en matière de cyberdéfense et – c'est très important –, une comparaison internationale avec des pays pertinents pour la Suisse en ce qui concerne les ressources et les moyens financiers alloués au domaine cybernétique, à la fois sur les plans militaire et civil. Il sera particulièrement important que ce rapport définisse l'appui subsidiaire apporté aux autorités civiles et les éventuelles situations de crise et de défense dans lesquelles le Conseil fédéral engage certaines unités de l'armée comme réserves stratégiques.

La commission vous invite à adopter ce postulat, à l'instar du Conseil fédéral, qui le dira mieux lui-même.

Dobler Marcel (RL, SG), für die Kommission: Nationale Bedrohungen und Gefahren verschieben sich immer mehr in den Cyberraum. Die Bedrohungen sind hochkomplex und vielschichtig. Bisher verfügt die Schweiz über keine Cyber-Gesamtstrategie. Es gibt die nationale Cyberstrategie, welche explizit den Kriegsfall ausklammert, und den Plan

AB 2018 N 211 / BO 2018 N 211

d'Action Cyberdéfense des VBS. Eine übergeordnete Strategie, wie das Postulat sie fordert, ist dringend nötig. Die in der Ausarbeitung befindliche nationale Cyberstrategie 2.0 ist kein Gesamtkonzept. Im Thema Cyber schwimmt der zivile Bereich mit dem VBS. Es besteht bis heute ein zu starkes Departementsdenken; dies, obwohl hinlänglich bekannt ist, dass Kompetenzen und Prozesse gerade bei diesem heiklen Thema an einem Ort angesiedelt sein müssten. Heute sind in diesem Gebiet beim Bund beinahe neunzig Personen tätig, wobei sie auf verschiedene Departemente und Abteilungen verteilt sind. Eine Koordination und Zusammenarbeit ist dementsprechend aufwendig. Seit zwei Jahren hört man, dass im Bereich der Cybersicherheit massiv investiert werden solle. In was genau soll investiert werden? Wo wird dafür eingespart? Oder soll das Gesamtbudget dazu erhöht werden? Diese Fragen sind ungeklärt und müssen so rasch wie möglich beantwortet werden.

Obwohl von grossen Investitionen die Rede ist, ist bisher in meiner Wahrnehmung wenig geschehen. Wir sind im Rückstand, und den gilt es aufzuholen. Vor kurzer Zeit wurden zwei Vorstösse zu diesem Thema angenommen: die Motion Dittli 17.3507, "Ein Cyberdefence-Kommando mit Cybertruppen für die Schweizer Armee", und die Motion Eder 17.3508, "Schaffung eines Cybersecurity-Kompetenzzentrums auf Stufe Bund". Die Annahme dieser Vorstösse macht es noch deutlicher: Der Bund braucht eine Gesamtstrategie für den Bereich Cyber, und zwar jetzt, da sich wegen der eingereichten Vorstösse eine Neuorganisation aufdrängt. Davor sollte eine Auslegeordnung stattfinden, damit auch auf der organisatorischen Ebene die Koordination und die Zusammenarbeit neu aufgestellt werden können und die Frage der Finanzierung geklärt wird.

Aktuell läuft die Ausarbeitung der nationalen Strategie zum Schutz der Schweiz vor Cyberrisiken (NCS). Das Postulat ergänzt die NCS und wird sie in keiner Weise verzögern. Im Gegenteil: Die im Postulat geforderte Gesamtschau wird auch der NCS dienlich sein. Es geht um einen klareren Rahmen, bessere Koordination, klare Kompetenzen usw.

Der Bundesrat beantragte am 21. Februar 2018 die Annahme des Postulates. Die Sicherheitspolitische Kommission empfiehlt Ihnen einstimmig, dem Bundesrat zu folgen und das Postulat anzunehmen.

Maurer Ueli, Bundesrat: Wir haben hier materiell überhaupt keine Differenzen und beantragen auch die Annahme des Postulates. Ich kann Sie darauf aufmerksam machen, dass wir doch etwas weiter sind, als das jetzt aus den Vermutungen Ihrer Kommissionssprecher hervorging. Wir arbeiten intensiv daran, und der Bundesrat wird sich demnächst an einer Klausur genau über diese Themen aussprechen und die Eckwerte festlegen. Dann sind wir auch in der Lage, Ihnen dieses Konzept und den geforderten Bericht zu unterbreiten.

Ich möchte aber darauf hinweisen, dass das ein Prozess ist, der Ende Jahr keinesfalls abgeschlossen ist, sondern er wird uns in den nächsten Jahren massiv beschäftigen. Wir werden auch in den nächsten Jahren diese Kompetenzen und, damit verbunden, auch die Ressourcen weiter ausbauen müssen. Ich gehe davon aus, dass wir bereits im Budget 2019 erste Positionen für die Umsetzung dieser Strategie haben werden, die Sie ja auch fordern.

Ich bitte Sie ebenfalls, das Postulat anzunehmen. Wir bewegen uns hier auf dem gleichen Kurs und, wie ich meine, auch im gleichen Tempo.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2018 • Siebente Sitzung • 06.03.18 • 08h00 • 18.3003
Conseil national • Session de printemps 2018 • Septième séance • 06.03.18 • 08h00 • 18.3003



Le président (de Buman Dominique, président): La commission et le Conseil fédéral vous proposent d'adopter le postulat.

Angenommen – Adopté

